

Appel à projet 2° degré Labellisation ETABLISSEMENTS MILLENIUM « 2027, année européenne des Normands »

Les Normands, peuple d'Europe : un projet pour 2027

L'Académie de Normandie invite les collèges et lycées du territoire à s'engager dans la labellisation ETABLISSEMENTS MILLENIUM « 2027, année européenne des Normands ».

Les projets MILLENIUM inviteront les élèves à découvrir comment les Normands ont contribué à façonner l'Europe. Héritiers des Vikings installés en Normandie, ils ont voyagé, échangé, construit et diffusé des savoirs de l'Angleterre à l'Irlande, de la Flandre à la Sicile. Ils sont à l'origine d'un héritage européen commun.

Pour les établissements, Millénium constitue une occasion unique de développer des projets interdisciplinaires associant notamment histoire, arts, patrimoine, citoyenneté et d'offrir aux élèves l'opportunité de comprendre comment les échanges entre les peuples ont contribué à construire l'Europe d'hier et peuvent encore inspirer celle de demain.

À travers des réalisations artistiques, des enquêtes patrimoniales, des productions numériques ou des spectacles, les élèves pourront explorer cette histoire partagée.

Cette labellisation valorisera les initiatives pédagogiques qui enrichiront le parcours artistique et culturel des élèves.

Caractéristiques de l'appel à Labellisation Etablissements MILLENIUM

Objectifs	Impliquer les élèves de l'académie dans des projets artistiques et culturels en mettant en valeur le patrimoine normand d'hier et d'aujourd'hui : artistique, architectural, historique, littéraire, musical, scientifique technique et industriel, gastronomique, naturel... Valoriser les projets qui impliquent les élèves et renforcent le sentiment d'appartenance à une culture commune, ouverte sur le monde.
Cadrage	- Piliers de l'EAC : le projet doit se baser sur les piliers de l'éducation artistique et culturelle : ○ Pratique artistique et culturelle ○ Acquisition de connaissances et de compétences, ○ Rencontre avec les œuvres, artistes, scientifiques, journalistes... et/ou lieu de culture - Interdisciplinarité : le projet établit des passerelles entre un domaine artistique et culturel et d'autres domaines de connaissance. - Production : elle peut prendre diverses formes (exposition, courts -métrage, production en lien avec le spectacle vivant, le domaine du livre...). - Finalité : La labellisation offre une valorisation et une reconnaissance de la qualité du projet qui s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. - Public : élèves de collèges et de lycées GT/ PRO ; BTS Les projets de liaison écoles/collège ; collèges/ lycées sont encouragés.
Partenariats	Le projet associe, si possible dans une approche commune, des enseignants, un ou des acteurs culturels, une structure relevant d'un domaine artistique, scientifique.... Vous trouverez sur ADAGE des acteurs et des structures qui peuvent vous accompagner dans votre projet.
Financement	Les établissements qui envisagent un projet Millenium et postulent à la labellisation pourront, s'ils le souhaitent, déposer un projet en lien avec cette thématique dans le cadre de l'appel à projet libre EAC 2°degré pour autant qu'il réponde au cahier des charges. La DAAC pourra contribuer aux finacement de quelques projets. La commission se réunira courant octobre. Les projets MILLENIUM retenus pour bénéficier d'un soutien financier de la DAAC se verront notifier ce soutien vers la mi-octobre dans ADAGE.

Organisation, commission d'attribution du label, calendrier

Organisation	• La commission de labellisation MILLENIUM 2°degré se tiendra à l'automne afin d'examiner les dossiers et procéder à la sélection des projets. Cette commission valorisera les projets par l'attribution de la labellisation « Etablissements Millenium » à afficher dans l'établissement. • L'équipe de la DAAC se tient à disposition pour accompagner les équipes qui souhaiteraient se mobiliser dans le cadre de ces projets et du label MILLENIUM-année européenne des normands. • En fin d'année scolaire, les traces des réalisations issues des projets (productions sous toutes leurs formes, extraits de captations, etc.) devront être déposées sur un espace numérique dédié. • En fin d'année scolaire, parmi les projets labellisés, certains se verront attribuer un coup de cœur académique.
---------------------	---

Critères de labellisation	Les critères d'attribution du label Ecole Millenium seront les suivants : Le projet : • Met en valeur la richesse et la diversité du patrimoine normand ; • Implique plusieurs classes de l'établissement (ou une seule classe pour les structures de petite taille) ; • S'inscrit dans un ou plusieurs champs de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) ; • Favorise une démarche de création, la fréquentation de lieux patrimoniaux ou culturels, et s'appuie sur des partenaires artistiques, culturels, scientifiques ou patrimoniaux ; • Prend appui sur les apprentissages fondamentaux, encourager les approches interdisciplinaires. • Assure un rayonnement au sein de son établissement. • Prévoit une restitution ou valorisation notamment auprès des familles. Les critères d'attribution « Coup de cœur » » Cette distinction valorise les projets déposés sur l'espace numérique dédié et qui se distinguent par : • La qualité artistique et culturelle de la production, • L'engagement des élèves, • La dimension créative, collaborative et citoyenne, • L'impact auprès des élèves et familles, • La contribution au rayonnement du patrimoine normand.
Calendrier	• Date limite des dépôts des projets dans ADAGE pour postuler au label : 9 novembre 2026 • <u>Rappel : pour les établissements souhaitant déposer un projet Millenium dans le cadre de « l'appel à projet libre EAC 2°degré » en ligne sur ADAGE : date butoir 5 octobre</u> • Commissions d'attribution du label : courant novembre 2026 • Date limite de dépôts des productions sur l'espace numérique dédié : mi-juin 2027 • Commission d'attribution des « coups de cœur » : fin juin 2027
Textes de référence	Le parcours d'éducation artistique et culturelle Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 Développement de l'éducation artistique et culturelle Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement Circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007